Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2020-240

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-09-23-001 - DÉCISION de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (3 pages) Page 3

45-2020-09-24-002 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 7

45-2020-09-01-019 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX (3 pages) Page 10

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-09-23-001

DÉCISION de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

Délégation de signature Pôle Pilotage et Ressource à compter du 23/09/2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1er septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Division Gestion Ressources Humaines et Formation

1.1 – Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

1.2 – M. Stéphane FRESPUECH, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint de la responsable de division, responsable de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer :

1.2.1 – tous les actes de gestion de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de sa responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;

1.2.2 – tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle.

1.3 – Mme Véronique LAFARGE, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.

1.4 – Mme Pélagie ROUXEL, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.

1.5 – M. Dimitri BOYLA, inspecteur des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle, à l'exception des contrats d'engagements de frais de location de salles, des notifications de rémunérations et des relevés de paiement des vacations des formateurs.

2 – Division Budget, Logistique et Immobilier

2.1 – M. Régis TRUFFET, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier :

2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

2.2 – Mme Laurence BOIVIN, inspectrice des finances publiques, chef du service Budget-Logistique, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

2.3 – M. Alain LEVEL, contrôleur principal des finances publiques et M. François BONNAUD contrôleur des finances publiques de 1ère classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BOIVIN, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.

2.4 – Mme Nathalie DUTHU, inspectrice des finances publiques, chef du service Immobilier, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

2.5 – M. Jean-Luc MALLARD, contrôleur des finances publiques de 2ème classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie DUTHU, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

3 – Division Stratégie et Contrôle de Gestion

3.1 – Mme Audrey BROCHARD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Stratégie et Contrôle de Gestion :

3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

3.2 – Mme Corinne COUSIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

3.3 – Mme Gaëlle WAGNER, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

3.4 – Mme Aurélie EPPE, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 23/09/2020

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-09-24-002

Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux agents des services BLI et RH 2020-09-24

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 nommant M. Pierre POUËSSEL préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 26 août 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 portant affectation de Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques à la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu la décision d'affectation du 24 octobre 2016 nommant Mme Nadine LE MANER au pôle pilotage et ressources à compter du 17 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nadine LE MANER, Administratrice des finances publiques,

DECIDE

1. En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du préfet du Loiret et de la région Centre-Val de Loire en date du 2 septembre 2019, seront exercées par :

1.1 – Monsieur Régis TRUFFET, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division budget logistique immobilier,

– Madame Laurence BOIVIN, Inspectrice des finances publiques,
– Madame Nathalie DUTHU, Inspectrice des finances publiques,
– Monsieur Alain LEVEL, Contrôleur principal des finances publiques,
– Monsieur François BONNEAU, Contrôleur des finances publiques de 1ère classe,
– Monsieur Jean-Luc MALLARD, Contrôleur des finances publiques de 2ème classe.

– Madame Claudine MAZURAY, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
– Madame Claire BIROT, Agent administratif principal des finances publiques de 2ème classe,

1.2 – Madame Mélanie NAGEL, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines,

– Monsieur Stéphane FRESPUECH, Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint à la responsable de division,
– Madame Véronique LAFARGE, Inspectrice des finances publiques,
– Madame Pélagie ROUXEL, Inspectrice des finances publiques,
– Madame Sandrine BOCQUEZ, Contrôleuse principale des finances publiques,
– Madame Pépita JACQUES, Contrôleuse principale des finances publiques
– Madame Marie-Christine HIVON, Contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
– Madame Martine SIMONET, Contrôleuse des finances publiques de 2ème classe,
– Madame Céline BIGOT, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
– Madame Blandine COSSON, Agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2020
L'Administratrice des finances publiques

Signé : Nadine LE MANER

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-09-01-019

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX

Délégation de signature aux agents du service des impôts des particuliers d'Orléans sud

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de ORLEANS SUD

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2020 à MM Céline GARET, inspectrice des finances publiques, M. Adrien VERDONCK, inspecteur des finances publiques et à M. Olivier CHAPON, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'Orléans SUD à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2020 à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CORNILLEAU Damien	JADOT Nadine	HAPARD Isabelle
SEGURA Sylvie	IMBAULT Annie	ESANDI-OFFREDI Florence
SOULARD Marie-Christine	CLAVEAU Corinne	BADRI Fatima

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

MESSIN Delphine	AUGUSTE Emile
DELANNOY Sophie	LORILLARD Dominique
TITON Marie-Luce	CONNAN David

Article 3 : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2020 à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	**Grade**	**Limite des décisions gracieuses (en euros)**	**Durée maximale des délais de paiement**	**Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé (en euros)**
SOULARD Marie-Christine	Contrôleuse principale	10 000€	6 mois	10 000€
CLAVEAU Corinne	Contrôleuse principale	10 000€	6 mois	10 000€
ESANDI-OFFREDI Florence	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
HAPARD Isabelle	Contrôleuse principale	10 000€	6 mois	10 000€
CORNILLEAU Damien	Contrôleur	10 000€	6 mois	10 000€
IMBAULT Annie	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
JADOT Nadine	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
BADRI Fatima	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
SEGURA Sylvie	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€
MESSIN Delphine	Agente des finances publiques	2 000€	6 mois	3 000€
AUGUSTE Emile	Agent des finances publiques	2 000€	6 mois	3 000€

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses (en euros)	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé (en euros)
DELANNOY Sophie	Agente des finances publiques	2 000 €	6 mois	3 000 €
LORILLARD Dominique	Agente principale des finances publiques	2 000 €	6 mois	3 000 €
TITON Marie-Luce	Agente des finances publiques	2 000 €	6 mois	3 000 €
CONNAN David	Agent des finances publiques	2 000 €	6 mois	3 000 €

Article 4 : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2020 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

à l'agent de catégorie C désignée ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses (en euros)	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé (en euros)
VERMEILde CONCHARD Annie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €	3 mois	3 000 €

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2020

Le comptable, responsable du service des impôts
des particuliers d'Orléans Sud,

signé : Yves GASPARD